

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 334 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe- Association pour la recherche en mime corporel, 2, passage de la Fonderie (11e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019. 2019-03794/ 20641.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO